



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**12-12-2014-03-03**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 12 Décembre 2014**

Le douze décembre deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, PALIS, PEAN, LOQUET, et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ et LETARGUA.

**Pouvoirs** : M. SALEFRANQUE a donné pouvoir à M. CLAVÉ

**Secrétaire de séance élue** : Mme Marie-Christine BAZIARD

### **OBJET : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LA COMMUNE AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES BOUES**

Il rappelle qu'à la suite du décès de Monsieur Robert MARGNAC, délégué suppléant du Syndicat Mixte de Traitement des Boues il revient au Conseil de procéder à son remplacement dans un délai d'un mois suivant la vacance, conformément aux dispositions de l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application des statuts du Syndicat Mixte de Traitement des Boues, la commune de Mont-Arance-Gouze-Lendresse est représentée au sein du Conseil Syndical par un délégué titulaire et par un délégué suppléant.

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à la désignation de ce délégué en remplacement dans les formes prévues aux articles L. 2121-33, L. 5212-7 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré à l'unanimité,

**PROCEDE**, dans les formes prévues aux articles L. 2121-33, L. 5212-7 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation du délégué suppléant communal en remplacement de Monsieur Robert MARGNAC au Syndicat Mixte de Traitement des Boues cités ci-dessous :

Madame Audrey PEAN a été désignée déléguée suppléante.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ